

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72088
Objet

**RETROCESSION D'UNE
CONCESSION AU CIMETIERE
CLEMENCEAU**

DATE DE CONVOCATION

26 Juin 1972

DATE D'AFFICHAGE

26 Juin 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 20

RÉCÉPISSÉ EXPÉDIÉ le

- 6 JUIL. 1972

Sous-Préfecture
de ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le trente juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE ,
MM. BUJARD, BUCHET , COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, LACHAUD ,
BROTREAU, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET , BOUTET, PAPEAU, LAP, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD
Me BARDE par M. NAULIN

Absents : MM. MM. DUFOUR , DOIREAU, Mme FAVIERE ,MM. RIVIERE
BERLAND , BARRIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 8 mai 1972, M. Jean-Pierre NAUDAIN a sollicité la rétrocession à la Ville de la concession perpétuelle qu'il détenait au cimetière communal du Boulevard Clémenceau, carré H n° 19 et 20, en date du 4 décembre 1967 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des Finances

accepte la rétrocession sollicitée et décide de rembourser à M. NAUDAIN les 95^{ème} de la part de la redevance versée à la
100

Ville soit : $\frac{800 \times 95}{100} = 760 \text{ F}$

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD